



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Comité national de suivi du plan
ministériel pour la greffe organes-tissus**

**Direction générale
de l'offre de soins**

04.04.2023



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction générale
de l'offre de soins**

1. Réforme des autorisations
2. Financements: bilan 2022 et perspectives 2023
3. Transparence et fléchage des financements
4. IPA: point d'avancement

1. Réforme des autorisations

Réforme des autorisations d'activité de greffe

- Suspension des travaux sur la rénovation des conditions d'implantation (articles R. 6123-75 à R. 6123-85-2 CSP) et conditions techniques de fonctionnement (articles D. 6124-162 à D. 6124-176 CSP), durant la crise COVID.
 - Textes actuels toujours en application et pris en compte dans les SRS 2023-2028
 - En cas de reprise des travaux, traduction *via* une révision des SRS 2023-2028 à l'issue de la publication de textes rénovés
 - Acteurs invités à formuler leurs propositions d'évolutions
- Modification du niveau de planification de l'activité en 2022
 - Décret n° 2022-702 du 26 avril 2022 relatif aux activités de soins relevant du schéma interrégional de santé
 - Les activités de soins de chirurgie cardiaque et de neurochirurgie, ainsi que les activités de traitement des grands brûlés et de greffes d'organes et de cellules hématopoïétiques, ne feront plus l'objet d'un schéma interrégional de santé.
 - Sera traduit dans les prochains SRS 2023-2028

2. Financement du plan greffe organes et tissus : bilan 2022 et perspectives 2023

Financement du plan greffe organes et tissus : bilan 2022 et perspectives pour 2023

a. Maintien de la garantie de financement pour les forfaits prélèvement et greffe d'organe

- Principe : le financement des ES au titre du forfait de coordination des prélèvements d'organes ou de tissus (CPO) et des forfaits annuels greffe correspondant aux activités de transplantation d'organes (FAG organes), de greffe de cellules souches hématopoïétiques (FAG CSH) est déterminé à partir des données d'activité de **l'année n-1**.
- Mécanisme de sécurisation mis en place en **2021** et **2022** pour tenir compte des diminutions d'activité liées à la crise sanitaire: prise en compte de **l'année la plus favorable (2019/2020/2021/2022) pour l'établissement en termes d'activité**.
- **Mécanisme de sécurisation prolongé en 2023** compte tenu de l'analyse ABM de l'activité 2022 (l'activité de greffe reste inférieure de -6,8% à 2019) afin de poursuivre l'accompagnement de la reprise d'activité.
- La reprise d'activité entre 2021 et 2022 (+6% prélèvements; +4% greffes) plus significative qu'entre 2020 et 2021, devrait permettre de mettre fin au mécanisme de sécurisation à partir de **2024**.

Financement du plan greffe organes et tissus : bilan 2022 et perspectives pour 2023

b. Campagne tarifaire 2023: évolution des tarifs du FAG et des forfaits PO et CPO

En 2023, pour tenir compte de l'inflation, de la revalorisation du point d'indice et du Ségur, les tarifs du forfait annuel greffe (FAG), du forfait prélèvement d'organe (PO) et du forfait coordination hospitalière de prélèvement d'organe (CPO) évoluent comme suit:

- +6,77% pour les tarifs du FAG et du CPO
- +5,37% pour le forfait PO

Financement du plan greffe organes et tissus : bilan 2022 et perspectives pour 2023

c. Aides à l'investissement relatives à la perfusion d'organes 2022/2023

- **Objectif:** accompagner le recours aux machines à perfusion qui permettent notamment :
 - d'améliorer le résultat de la greffe
 - d'augmenter le pool de greffons
 - d'augmenter les indications à la perfusion
- Conformément au plan greffe, le **primo-financement et le renouvellement de machines à perfusions** à été financé via le FMIS à hauteur de **944k€** dès **2022**, correspondant :
 - au remplacement et/ou à l'acquisition de 32 machines à perfusion rénale
 - à l'acquisition de 16 machines à perfusion hépatiques
- Cet accompagnement financier sera complété en **2023** par une allocation de **219k€ de crédits FMIS** pour remplacer 19 machines à perfusion rénale supplémentaires.

Financement du plan greffe organes et tissus : bilan 2022 et perspectives pour 2023

d. Accompagnement financier de l'utilisation des machines à perfusion hépatique : création d'un compartiment dédié au sein du FAG dès 2023

Pour renforcer le recours aux machines à perfusion hépatiques, en complément des aides à l'investissement susmentionnées, la modélisation du FAG sera revue en lien avec l'ABM dès 2023 :

→ Création d'un compartiment finançant le surcoût lié à l'utilisation des machines à perfusion hépatique hypothermique (à l'image des compartiments existants pour les machines à perfusion rénale et pulmonaire).

→ Surcoûts pris en compte: achats de consommables, maintenance des machines et ressources humaines mobilisées pour leur utilisation soit près de 5000€ par utilisation

Financement du plan greffe organes et tissus : bilan 2022 et perspectives pour 2023

e. Travaux 2023 en accompagnement des actions du Plan greffe 2022-2026

Les chantiers 2023 s'articuleront autour de :

- **La rénovation de la composante greffe d'organe du FAG** qui se décompose aujourd'hui entre un volet « greffe rénale » et un volet « greffes autres » afin d'affiner cette deuxième catégorie, et permettre de différencier les greffes en fonction de l'organe concerné
- **La simplification et l'actualisation du recueil des données relatives aux prélèvements d'organe (forfait PO)** : chantier ouvert ABM/ATIH afin de simplifier le système d'information concernant les prélèvements d'organe (amélioration de l'articulation entre les données Cristal et le PMSI), rénovation des descriptions, prise en compte des nouvelles pratiques comme la CRN mobile.
- **La refonte du financement du prélèvement et de la greffe de tissus** : travaux exploratoires en cours par l'ABM

3. Transparence et fléchage des financements

Transparence des financements

- Principe d'autonomie de gestion des établissements.
- Impliquer les ARS dans la communication auprès des établissements autorisés en favorisant la tenue des dialogues de gestion entre les ARS et les établissements autorisés.
- Assurer un suivi des délégations de crédits réalisées par les ARS en lien avec les référents désignés par ces dernières.

4. IPA - point d'avancement

Point d'avancement sur les travaux en cours d'intégration du domaine greffe à la pratique infirmière avancée

Extension du domaine MRC

- Avantages : renforcer l'attractivité du domaine en l'élargissant ; offrir la possibilité d'évolution dans plusieurs services au cours d'une carrière
- Inconvénients : définir le socle commun à tous les organes ; lever la crainte des néphrologues

Création d'un nouveau domaine

- Avantages : répondre à la crainte des néphrologues (perte de leur domaine spécifique)
- Inconvénients : disperser les mentions d'IPA ; créer un domaine à très faible effectif (besoin estimé proche de 150 IPA)



Une rencontre est prévue sur le mois d'avril réunissant ABM, le CNP de néphrologie et la DGOS